

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) a publié son rapport d'activité pour l'année 2024, marquée par une intensification des enjeux sécuritaires et une adaptation constante aux évolutions technologiques. Organe indépendant, la CNCTR assure la mission essentielle de veiller au respect des libertés publiques et du cadre légal dans l'usage des techniques de renseignement par les services compétents.

En 2024, la Commission a procédé à un contrôle rigoureux et exhaustif des demandes d'autorisation et de la mise en œuvre effective des techniques de renseignement, couvrant des domaines tels que la prévention du terrorisme, la protection des intérêts économiques et scientifiques majeurs, ainsi que la lutte contre les ingérences étrangères. Le rapport met en lumière la réactivité de la CNCTR face à l'essor de nouveaux outils numériques, tout en rappelant l'importance d'un encadrement strict pour prévenir tout risque d'atteinte disproportionnée à la vie privée.

Le document souligne également les coopérations renforcées avec d'autres instances de contrôle européennes et internationales, afin d'échanger sur les bonnes pratiques et de maintenir un haut niveau de garantie démocratique. Enfin, la CNCTR formule des recommandations précises pour consolider le cadre juridique et améliorer l'efficacité des contrôles, dans un contexte où l'équilibre entre sécurité nationale et respect des droits fondamentaux demeure au cœur du débat public.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)